



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance régulière**  
**du conseil de ville de Danville**  
**Lundi le 14 juillet 2025**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 INFORMATIONS ET COMITÉS**

**4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 4,1 Séance ordinaire du 9 juin 2025
- 4,2 Séance extraordinaire du 19 juin 2025

**5 ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 14 juillet 2025
- 5,2 Office municipal d'habitation des Sources - Approbation du budget 2025 révisé
- 5,3 Amendement à la résolution 20241015-06 - Avis d'intérêt au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la fédération québécoise des municipalités
- 5,4 Autorisation de signature auprès de Desjardins pour les cartes de crédit
- 5,5 Nomination de Monsieur Richard Lefebvre au comité finances

**6 LÉGISLATION**

*Aucun dossier*

**7 RESSOURCES HUMAINES**

- 7,1 Dépôt de la lettre de démission de Madame Chantal Cantin, conseillère au siège numéro 1
- 7,2 Résolution de remerciement pour les services rendus dans les dossiers de Madame Cantin et décision du Conseil en ce qui concerne son remplacement
- 7,3 Approbation des lettres d'entente pour certains postes en lien avec la convention des cadres

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8,1 Autorisation pour l'achat de cylindres 4500 PSI pour service Incendie

**9 TRAVAUX PUBLICS**

- 9,1 Nomination de Monsieur Pierre Grimard au comité travaux publics

**10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

*Aucun dossier*

**11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de juin 2025
- 11,2 Demande de dérogation mineure - Lot 4 078 102
- 11,3 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 20-22 rue Water - Lot 4 835 546
- 11,4 Nomination de Monsieur Gaétan Nadeau au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**12 LOISIRS ET CULTURE**

- 12,1 Nomination d'un(e) représentant(e) pour la Fondation de l'école Masson
- 12,2 Nomination de Monsieur Pierre Grimard sur le conseil d'administration de la Corporation de développement économique de Danville
- 12,3 Modification des résolutions 20240212-20 et 20241209-29 afin de financer la partie ingénierie, plans et devis et documents d'appel d'offres du projet de mise aux normes du centre communautaire Mgr Thibault dans le programme de la TECQ au lieu du Programme PRACIM et autorisation de travaux supplémentaires
- 12,4 Demande d'autorisation pour prestations musicales – L'Artère de Danville
- 12,5 Demande d'autorisation pour la tenue d'un marché public au Carré
- 12,6 Demande d'aide financière - Entente de développement culturel - Scénario de développement du pôle culturel régional de Danville

**13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION**

- 13,1 Demande d'appui financier - Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources
- 13,2 Demande d'appui municipal à la résolution contre les compressions budgétaires au Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS)

**14 VARIA**

**15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

- 15,1 Liste de correspondance

**16 ÉVÈNEMENTS À VENIR**

- 16,1 Concours Fleurons de Danville - En cours

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**INFORMATION**

## Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

### ORDRE ET DÉCORUM

#### **Article 20**

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

#### **Article 21**

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### **Article 32**

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

#### **Article 33**

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

#### **Article 34**

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

#### **Article 35**

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

#### **Article 36**

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

#### **Article 37**

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

#### **Article 38**

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.